



APPEL A PROJETS INNOVART 2017

Date d'ouverture de l'appel à projet : 31 MARS 2017

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 19 MAI 2017

Adresse de publication de l'appel à projets : <http://ifargentine.com.ar/category/convocatorias-becas/>

1. Pilotage du programme

Le Programme franco-argentin INNOVART reçoit le soutien pour la République argentine du Secrétariat aux Politiques universitaires du ministère de l'Education et des Sports, et pour la République française du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le programme est coordonné par un **Comité mixte franco-argentin** au sein duquel sont représentées les autorités de chacun des deux pays : pour l'Argentine, le Secrétariat aux Politiques Universitaires (SPU) du Ministère de l'Education et des Sports (MEyD) à travers le Programme d'Internationalisation de l'Education Supérieure et de Coopération Internationale (PIESCI) ; pour la France, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international représenté par l'ambassade de France en Argentine, les ministères de la Culture et de la Communication et de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. Objectifs du programme

Le programme INNOVART vise à susciter la mise en œuvre de **projets de coopération entre institutions argentines et françaises d'enseignement supérieur** (IES) qui permettent de générer et renforcer des liens institutionnels, académiques et pédagogiques dans tous les champs d'application de l'innovation artistique.

Il a pour objectifs d'inciter la constitution de réseaux d'établissements d'enseignement supérieur entre les deux pays afin de :

- Faciliter la mobilité d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs entre les établissements d'enseignement supérieur dans le secteur artistique dans le cadre d'échanges académiques et artistiques ;
- Favoriser la mise en place de projets de recherche et de productions artistiques dans tous les domaines de la création (par exemple les arts visuels, arts du design, architecture, paysage, musique, danse, théâtre, arts du cirque, marionnettes, audiovisuel, cinéma, arts multimédia, patrimoine historique et culturel, musée, etc.) en incitant à l'interdisciplinarité afin d'approfondir les connaissances et les pratiques de création et d'innovation dans chaque pays ;
- Promouvoir la connaissance mutuelle des cursus de formation avec comme objectif une possible reconnaissance des diplômes favorisant la mise en place de double-diplôme ;
- Impulser la formation linguistique, en français et en espagnol, nécessaire à la participation aux programmes d'échanges et de mobilité.

Les liens entre institutions argentines et françaises organisées en réseaux seront développés au travers de projets qui promouvront la créativité, la recherche et l'expérimentation dans les domaines croisés de l'art, de l'innovation et de la technologie.

3. Modalités du Programme et de l'appel à projets

Le Programme se réalise au travers d'un appel à projets périodique. Les projets sélectionnés ont une durée de deux ans.

Les projets comportant des aspects ou formation liés à l'innovation technologique seront prioritaires dans la sélection dans les deux pays.

Chaque projet doit être présenté par un réseau constitué d'au moins **deux (2) institutions universitaires argentines** nationale ou provinciale de gestion publique ou privée et **au moins une (1) institution française** après accord des autorités des institutions respectives.

Le réseau aura un Coordinateur général dans chaque pays au sein de l'institution qui présente le projet.

31. Caractéristiques des projets

Le projet présenté comportera les éléments suivants :

- Présentation des partenaires ;

- Présentation des coordinateurs responsables du développement du projet ;
- Présentation du projet artistique et de son insertion au sein de l'institution (des supports visuels, audio, vidéo... pourront accompagner le dossier) ;
- Identification des objectifs spécifiques, du fondement, de la méthodologie, des actions à réaliser et des résultats attendus ;
- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet ;
- Indicateurs de suivi ;
- Nombre et type de mobilité sollicités ;
- Budget prévisionnel sollicité.

32. Etablissements éligibles

Pour la partie argentine :

Sont éligibles les institutions universitaires nationales et provinciales de gestion publique et privée qui proposent, dans leur offre académique, des formations artistiques reconnues officiellement.

Devront être associées au moins DEUX (2) institutions universitaires argentines avec au moins UNE (1) institution d'éducation supérieure française.

Il convient de préciser que les **institutions universitaires argentines de gestion privée** ne pourront participer qu'en association avec au moins UNE (1) université argentine de gestion publique et UNE (1) institution d'éducation supérieure française sans percevoir de financement de la part du Secrétariat aux Politiques universitaires du Ministère de l'Education et des Sports (SPU – MeyD).

Pour la partie française :

Sont éligibles les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel relevant du ministère de la Culture et de la Communication ou du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Sont également éligibles les établissements hors de la tutelle ou du contrôle pédagogique de ces deux ministères offrant des formations artistiques ou culturelles dans toutes les domaines de la création sous la condition qu'elles délivrent, parmi leur offre de formation, des certifications enregistrées au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Les établissements d'enseignement supérieur privés hors de la tutelle ou du contrôle pédagogique des deux ministères français cités plus haut et correspondant aux critères d'éligibilité ne pourront répondre à cet appel à projet qu'en association avec un établissement d'enseignement supérieur sous tutelle ou contrôle pédagogique des ministères français. L'aide financière sera versée à l'établissement d'enseignement supérieur qui relève de la gestion publique. Charge à lui de s'organiser avec son établissement partenaire privé pour la répartition de la somme obtenue.

Ils devront s'associer avec un réseau d'établissements d'enseignement supérieur universitaire argentin.

33. Critères de sélection

La sélection des projets en réseau sera directement fonction de la pertinence de la proposition faite en regard avec les aspects académiques et institutionnels.

Une attention particulière sera accordée aux projets innovants qui lient de manière originale **les diverses disciplines de l'art** avec l'innovation et la technologie.

Il sera pris en compte dans l'évaluation la pertinence et la faisabilité du projet et la dynamique de réseau ainsi que les unes ou les autres des dimensions suivantes :

- La dimension artistique
- La dimension académique, pédagogique et scientifique
- La dimension innovante
- Le lien avec le secteur productif
- La dimension linguistique

4. Modalités de mise en œuvre du programme et de financement

Les parties française et argentine financeront les activités prévues dans le cadre du programme INNOVART selon leurs disponibilités budgétaires annuelles et la réglementation en vigueur dans chaque pays.

41. Pour la partie française :

Le financement portera sur une aide au transport international pour les mobilités enseignantes et étudiantes pour un montant total par projet d'un maximum de 5 000 €.

Cette aide pourra s'effectuer dans le cadre des missions suivantes :

- **Missions d'étude (ME)**

Aide à la mobilité de 2ème cycle ou équivalent et de 3ème cycle.

Ces types de mobilité ont pour objectif de réaliser des activités qui s'inscrivent dans le projet déposé conjointement avec le partenaire argentin et qui s'inscrivent dans le projet institutionnel de l'établissement d'origine. La mobilité des étudiants sera soumise à l'approbation du coordinateur de projet de son établissement d'origine.

- **Missions de travail et de coordination (MC)**

Aide à la mobilité pour de courts séjours d'enseignants, de chercheurs ou de professionnels dans le but de mettre en œuvre le projet conjoint par la dispense de cours, la participation à des séminaires et la collaboration à des travaux de recherche s'inscrivant dans le projet institutionnel de l'établissement.

La mobilité des enseignants et chercheurs sera soumise à l'approbation du coordinateur de projet de son établissement d'origine.

Les porteurs de projets sont invités à valoriser d'autres sources de cofinancements français.

42. Pour la partie argentine :

Seront financées au maximum par projet et par année DEUX (2) missions d'étude (ME), QUATRE (4) missions de travail (MT), UNE (1) mission de coordination (MC).

Missions d'étude (ME)

Mobilité pour des étudiants de 3ème cycle (« posgrado »). Ce type de mobilité a pour objectif celui de réaliser des activités qui s'inscrivent dans un projet institutionnel. L'université d'origine devra garantir à l'étudiant de 3ème cycle la reconnaissance académique des activités réalisées au sein de l'institution française.

L'étudiant sélectionné devra pouvoir attester par certification d'une connaissance minimum du français.

La SPU apportera une aide financière seulement aux étudiants de nationalité argentine ou aux étrangers ayant résidé plus de deux ans dans le pays.

La durée des ME sera de 1 à 3 mois.

Le financement pour ce type de mission inclura :

- Un billet aller-retour pour la mission pour un montant maximum de 25 000 ARS.
- Une mensualité de 18 900 ARS.
- Une assurance santé

Missions de travail (MT)

Ce type de mobilité est prévu pour des courts séjours d'enseignants - chercheurs afin qu'ils dispensent des cours, participent à des séminaires et collaborent dans des travaux de recherche qui s'inscrivent dans le projet institutionnel.

La durée des MT sera de 7 jours minimum et 21 jours maximum.

Le financement pour ce type de mission inclura :

- Un billet international aller-retour par mission pour un montant maximum de 30 000ARS.
- Un perdiem de 2 340 ARS/j.

Missions de coordination (MC)

Il s'agit de courts séjours destinés à coordonner les actions relatives à la planification des activités à développer dans le cadre du projet INNOVART.

La durée des MC sera de 7 jours minimum et 15 jours maximum.

Le financement pour ce type de mission inclura :

- Un billet international aller-retour par mission pour un montant maximum de 30 000ARS.
- Un perdiem de 2 340 ARS/j.

Disposition importantes pour la partie argentine

Il est important de souligner que l'établissement récepteur des fonds est responsable de leur gestion ainsi que de la présentation des comptes correspondants. Les coordinateurs INNOVART sont responsables de constituer et de remettre le rapport académique du projet.

L'absence de présentation des rapports financier et académique, selon les besoins du programme pourra entraîner l'annulation de la mise à disposition des fonds alloués.

Les étudiants boursiers argentins sont exemptés des frais administratifs et d'obtention du visa étudiant (obligatoire pour les étudiants avec un passeport argentin). Cependant, tous les boursiers INNOVART devront obligatoirement prendre contact avec Campus France Argentine dans les meilleurs délais (www.argentina.campusfrance.org) afin de se conformer à la procédure CEF.

Étant donné les délais administratifs propres à l'exécution des fonds publics mis à disposition du Programme, il est conseillé aux établissements participants de prévoir l'avance des fonds aux étudiants qui partent au début de l'année.

5. Présentation des projets

Le projet devra être présenté de façon identique en espagnol en Argentine et en français en France.

La présentation du projet devra inclure les documents suivants :

- Formulaire de candidature (WORD et PDF), documents annexes dont une lettre d'aval institutionnel (courrier simple)
- Aval institutionnel : toutes les institutions participantes d'un projet devront présenter un aval. Le projet sera visé en France par le responsable de l'établissement et en Argentine par le Recteur de l'université.

Réception des projets

Les documents énumérés devront être présentés en espagnol pour la partie argentine et en français pour la partie française.

AU PLUS TARD LE 19 MAI 2017

La documentation présentée en dehors de ce délai ne sera pas prise en compte.

En Argentine

Les projets devront être déposés par le Coordinateur général à partir 31 **MARS 2017** par le biais de la plateforme <http://piesci.siu.edu.ar/innovart2017> . Les instructions pour le dépôt seront fournies ultérieurement.

En France

Les projets devront être déposés par le Coordinateur général à partir 31 **MARS 2017** par mail en pièces jointes (WORD et PDF) en un seul envoi mentionnant dans **l'objet** « **Candidature XXX programme INNOVART** » à l'adresse suivante : universitariofrancia@gmail.com

6. Evaluation et sélection

Les projets seront examinés par le comité mixte franco-argentin.

L'évaluation portera sur la présentation des documents sollicités, sur les aspects techniques et le contenu.

Le financement de la 2e année est subordonné à la présentation d'un rapport d'étape académique et financier qui sera soumis au Comité mixte.

7. Suivi

Les projets retenus devront faire l'objet d'un suivi au travers de comptes rendus d'avancement. A l'issue de la première année, il sera demandé au coordinateur général du projet de remettre un rapport d'étape présentant les premiers résultats et les perspectives pour l'année suivante ainsi que l'exécution des fonds.

A l'issue du projet, un bilan synthétisant les éléments techniques, méthodologiques et financiers, et détaillant les principaux résultats obtenus sera requis.

Tous les rapports seront soumis au Comité mixte franco-argentin.

Le lancement de l'appel à projets suivant sera fonction du bilan que réalisera le Comité mixte quant à l'atteinte des objectifs du programme et les modalités de financement.

8. Calendrier

ACTIVITÉ	DATE
Publication de l'appel à projets ouvrant la période de candidature	31 MARS 2017
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	19 MAI 2017
Évaluation des projets parallèlement en Argentine et en France	19 MAI au 15 JUIN
Sélection finale par le Comité mixte	16 JUIN 2017
Procédures administratives (visa, délivrance des fonds, etc.)	2nd semestre 2017
Début des activités	2nd semestre 2017

9. Communication

Ce projet bénéficie du soutien du Secrétariat aux Politiques Universitaires du ministère de l'Éducation et des Sports argentin, du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche français. Les projets qui bénéficieront du soutien du programme INNOVART s'engagent à apposer le logo du programme sur leurs supports de communication.

